



COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 mars 2020 à 20h30

Présents : LOOS P., BRILLIARD M., GOMES D., POROLI F., CICCARIELLO C,
PERARNAUD C, DOUMERGUE F.

Absents excusés : VERGES B., MIRAN P.

Absents : LOPEZ MT.

Séance présidée par Monsieur Philippe LOOS, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime BRILLARD

Après lecture de l'ordre du jour,

La séance ouvre à 20h35

Ordre du jour

1-VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CM DU 27/02/2020

Le Conseil Municipal valide le CR à l'unanimité.

2-COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de GOMES Daniel, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal principal 2019 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement :

Dépenses	1 089 916.21 €
Recettes (y compris 002)	1 790 099.91 €

Résultat de clôture :	700 183.7 €
-----------------------	-------------

Investissement :

Dépenses	387 156.37 €
Recettes (y compris 002)	268 344.28€

Résultat :	-118 812.09 €
------------	---------------

Solde des restes à réaliser :	- 111 062.92€
-------------------------------	---------------

Besoin de financement :	229 875.01 €
-------------------------	--------------

3-COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET RMC

Sous la présidence de GOMES Daniel, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Remontées Mécaniques et Commercial 2019 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement :	
Dépenses	134 026,71 €
Recettes (y compris 002)	675 935,40 €
Résultat de clôture :	541 908,69 €
Investissement :	
Dépenses (y compris 001)	1 170 976,58 €
Recettes	677 958,00 €
Résultat :	- 1 164 197,00 €
Solde des restes à réaliser :	-49 512,67 €
Besoin de financement :	541 908,69 €

4-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Sous la présidence de GOMES Daniel, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget du service eau et assainissement 2019 qui s'établit ainsi:

Fonctionnement :	
Dépenses	234 953,61 €
Recettes (y compris 002)	291 990,30 €
Résultat de clôture :	57 036,69 €
Investissement :	
Dépenses (y compris 001)	125 581,86 €
Recettes	96 248,38 €
Résultat :	- 29 333,48€
Solde des restes à réaliser :	-10 074,15€
Besoin de financement :	39 407,63 €

5-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019 DES BUDGETS : COMMUNAL PRINCIPAL , RMC ET EAU DRESSE PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE PEUGET DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal :

Les écritures comptables de la commune correspondent aux écritures transmises par Monsieur Jean-Pierre PEUGET en charge des finances à la trésorerie de Mont-Louis.

L'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

Sont conformes au compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6-FORÊT DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE D UNE COUPE D'AFFOUAGE – PARCELLES 1 à 42

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 1 à 42 de l'exercice 2020 par l'ONF.

ACCEPTE le projet d'inscription des coupes de la parcelle 1 à 42,

PROPOSE, 3 garants :

- Monsieur Maxime BRILLARD
- Monsieur Pierre-Henry GALANO
- Monsieur Michel SOUBIELLE

DEMANDE que la coupe soit délivrée à la Commune,

DONNE pouvoir au Maire de fixer, d'approuver le prix moyen proposé par l'Office.

7-FORÊT DE VILLENEUVE DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPE D'AFFOUAGE – PARCELLE 12 A

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle 12 A de l'exercice 2020 par l'ONF.

ACCEPTE le projet d'inscription des coupes de la parcelle 12 A,

PROPOSE, 3 garants :

- Monsieur Maxime BRILLARD
- Monsieur Pierre-Henry GALANO
- Monsieur Michel SOUBIELLE

8-FORÊT DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPES D'AFFOUAGE – PARCELLE 22

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette des parcelle 22 de l'exercice 2021 par l'ONF.

ACCEPTE le projet d'inscription de la coupe ci-dessus,

PROPOSE, 3 garants :

- Monsieur Bernard BATAILLE
- Monsieur Pierre-Henry GALANO
- Monsieur Michel SOUBIELLE

9-FORÊT DE VILLENEUVE DE FORMIGUERES – INSCRIPTION A L'ETAT D'ASSIETTE ET VENTE DE COUPES DE BOIS – PARCELLE 23A

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition du technicien responsable de la forêt communale pour l'inscription à l'état d'assiette (état des coupes à marquer pour vente) de l'exercice 2021 par l'ONF des coupes ci-dessous :

- inscription à l'état d'assiette des parcelle 23A,

DEMANDE que ces coupes soient mises en vente en 2021, sur la base des recommandations du responsable commercialisation des bois de l'ONF.

CONFIE à l'ONF la fixation du prix de retrait.

10-VOTE DU MONTANT DES CHARGES TRANSFÉRÉES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle le montant des charges transférées votée en 2019 était de 13 000€ pour un semestre et sera de 26 000€ pour l'année 2020.

Le maire propose de valider ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité le nouveau montant de 26 000€.

Le rapport de la CLET sera joint à la présente délibération.

11-MOTION DE SOUTIEN A LA MOBILISATION DES SAISONNIERS CONTRE LA REFORME DE L'ASSURANCE CHOMAGE.

Le 15 février 2020, un appel à la grève a été lancé par plusieurs organisations syndicales des remontées mécaniques et des services des pistes dans la plupart des stations de ski du territoire français. Cet appel fait suite aux récents mouvements sociaux et se pose en opposition à la réforme en cours de l'assurance chômage, mais également des retraites et des conventions collectives, qui touche de plein fouet les travailleurs saisonniers.

Les élus sont particulièrement conscients des particularités de leur territoire :

- Un emploi très saisonnier avec des saisons d'une durée insuffisante pour assurer des revenus constants.
- Des saisonniers qui habitent pour beaucoup, au Village, en Capcir où en piémont et font vivre ces territoires tout au long de l'année.

Dans une région touristique comme la nôtre, les travailleurs saisonniers sont un pilier de la qualité de l'accueil, des services rendus aux vacanciers et aux entreprises touristiques que sont les stations de ski, les restaurants, les commerces et les services auxquels ils participent pleinement.

La réforme en cours, en les fragilisant, fragilise aussi une économie de montagne qui n'a pas besoin de ça en plus de ses problèmes intrinsèques. La réforme de l'assurance chômage va entraîner la réduction de leurs indemnités, touchées pendant les périodes non travaillées, et toute une population à laquelle nous sommes attachés risque de se rapprocher de la précarité.

Elle risque également de conduire à des départs vers de zones où les habitants travaillent à l'année et risque donc, aussi de dépeupler nos territoires, ce qui va à l'encontre total de tous les efforts faits par l'ensemble des collectivités territoriales pour revitaliser nos montagnes, y compris avec l'aide de l'état.

La commune de Formiguères demande que la réforme tienne compte des spécificités des territoires, de leur équilibre économique et sociologiques. Au moment où s'ouvre le débat parlementaire sur les différenciations territoriales, il serait dommage et contradictoire de fragiliser les équilibres des montagnes Pyrénéennes par une mesure générale, inadaptée aux réalités locales.

Questions diverses

Pas de questions diverses.

Fin de la séance à 21h00.